

## Français de l'étranger : comment obtenir son numéro de Sécurité sociale?

Le numéro de sécurité sociale - aussi appelé NIR pour Numéro d'Identification au Répertoire de l'INSEE - sert à identifier les personnes auprès de leur caisse primaire d'assurance maladie, afin qu'elles soient remboursées de leurs frais médicaux, pour leur verser les allocations familiales ou encore pour calculer le montant de la retraite.

Beaucoup de Français établis à l'étranger, ou nés à l'étranger, s'interrogent sur leur numéro de sécurité sociale. L'ASFE vous indique où trouver ce numéro si vous en possédez un et où le demander si vous n'en avez pas encore et que vous comptez vous installer en France.

### Retrouver son numéro de sécurité sociale

De nombreux Français résidant à l'étranger ne sont plus affiliés depuis longtemps à la Sécurité sociale française et ont malgré tout besoin de leur numéro de sécurité sociale, par exemple pour liquider leur droit à la retraite.

D'autres sont nés et ont vécu en France, sont partis vivre à l'étranger et souhaitent de nouveau revenir dans l'Hexagone où on leur demande leur numéro de sécurité sociale. Ce numéro reste le même qu'avant le départ.

Ce numéro est inscrit sur de nombreux documents : bulletins de salaire d'un employeur français, relevé de carrière, bulletin de pension de retraite, facture d'un hôpital...

En l'absence d'un de ces documents, il est possible de retrouver les 13 chiffres qui composent le numéro de sécurité sociale ainsi que la clé de sécurité.



## Français de l'étranger : comment obtenir son numéro de Sécurité sociale?

- 1 pour un homme, 2 pour une femme
- Les deux derniers chiffres de l'année de naissance
- Le deux derniers chiffres du mois de naissance
- Le département de naissance ou 99 pour une naissance à l'étranger
- Le numéro INSEE de la commune ou pays de naissance pour une naissance à l'étranger. (Information à retrouver [ici](#) pour une naissance en France et [ici](#) pour une naissance à l'étranger)
- Le numéro de l'ordre d'enregistrement du lieu de naissance. Cette information se trouve sur l'extrait d'acte de naissance.
- La clé de contrôle (calculée [ici](#) avec les 13 chiffres précédents)

### Obtenir un numéro de sécurité sociale

La sécurité sociale française n'étant pas liée à la nationalité française, le numéro de sécurité sociale ne dépend pas de la nationalité. Une personne née en France, ayant un travail en France, ou y habitant de façon stable et régulière peut obtenir un numéro de sécurité sociale.

#### Naissance en France

En l'absence des pièces mentionnées plus haut, il suffit de se rendre au point d'accueil d'un organisme de sécurité sociale (CPAM, CARSAT, CAF), muni d'une pièce d'identité. Chaque agent de ces organismes peut, grâce à une simple pièce d'identité, retrouver le numéro de sécurité sociale d'une personne.

Si la personne ne peut se déplacer car résidant à l'étranger, elle peut rédiger une lettre de procuration à un proche à qui elle délègue cette démarche. Celui-ci devra être muni de la copie de la pièce d'identité du demandeur et de sa propre pièce d'identité.

#### Naissance à l'étranger

Si la personne n'a pas encore de numéro de sécurité et qu'elle peut prétendre à l'accès à la Sécurité sociale - c'est à dire qu'elle travaille en France ou qu'elle y réside de façon stable et régulière - elle doit s'adresser à l'organisme correspondant à sa situation :

Pour les salariés, travailleurs, indépendants et professions libérales, il faut s'adresser à la Caisse primaire d'assurance maladie du lieu de résidence, à retrouver [ici](#).

Pour les personnes sans emploi ni activité, il faut contacter la caisse d'assurance maladie, [ici](#).

Pour les salariés agricoles ou exploitant agricole, il faut contacter la caisse de la [Mutualité sociale agricole](#) (MSA).

Pour les étudiants, il faut s'adresser à la Caisse primaire d'assurance maladie du lieu de résidence, à retrouver [ici](#).

## Pièce justificatives

Des pièces justificatives seront alors demandées :

- pièces d'identité : carte nationale d'identité ou passeport, ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère ;
- pièces d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation, copie intégrale d'acte de naissance, toute pièce établie par un consulat, y compris les pièces établies à partir de documents d'identité (certificat de naissance, fiche individuelle d'état civil...).